

**Catégorie B****Appel de notation 2012 au titre de la gestion 2011 : Un vrai marathon ! !  
CAPN n° 6 – Contrôleurs du 24 septembre au 18 décembre 2012**

Vous trouverez ci dessous le compte rendu et la déclaration liminaire des CAP d'appels de note 2012 (gestion 2011) des contrôleurs des Finances Publiques.

Il aura fallu pas moins de 47,5 jours (30 jours de préparation et 17,5 jours de CAP) pour venir au bout de 397 demandes de recours de notation devant les CAP Nationales de la catégorie B.

Au terme de ce long marathon, nous pensons important de vous livrer tout d'abord quelques éléments chiffrés, que vous trouverez dans le tableau ci dessous mais aussi notre analyse et nos inquiétudes pour le devenir des agents en matière d'avancement.

Les élus en CAPN ont examiné 397 demandes de recours qui se répartissaient comme suit :

	Nombre de recours	Filière Fiscale	Filière Gestion Publique
<b>Contrôleurs Principaux</b>	<b>250</b>	<b>122</b>	<b>128</b>
<b>Contrôleurs de 1<sup>ère</sup> Classe</b>	<b>41</b>	<b>21</b>	<b>20</b>
<b>Contrôleurs de 2<sup>ème</sup> Classe</b>	<b>106</b>	<b>57</b>	<b>49</b>
<b>Total</b>	<b>397</b>	<b>200</b>	<b>197</b>

En introduction, les réserves ont été communiquées aux élus :

Pour la filière fiscale :

- 6 bonifications de + 0,06
- 23 bonifications de + 0,02

Pour la filière gestion publique :

- 50 mois de bonification ont été mis en réserve.
- La répartition par type de bonification n'est pas effectuée.

**NB : Il est à noter que c'est la dernière fois que ces réserves sont calculées par filière.**

Vos élus **F.O.-DGFIP** des 3 grades de contrôleur ont rappelé, dans leur déclaration liminaire, leurs revendications en matière de notation. Nous avons exigé l'abrogation du décret de 2002 et le maintien d'une note chiffrée permettant aux agents de se situer mais sans contingentement sur le volume et la répartition des bonifications.

Nous avons dénoncé au cours des débats la faiblesse des réserves constituées pour les CAP.

Nous avons également demandé à participer, lors de la CAP « dotations capital mois 2013 », au calcul et à la répartition de ce capital mois.

Nous avons adressé un rappel à l'administration quant à ses obligations en matière de transparence et de dialogue social, et souhaité que l'entretien professionnel qui sera mis en place dès janvier 2013 soit présenté le plus rapidement possible aux agents.

Il nous paraît en effet inacceptable ce 18 décembre, dernier jour de cette CAP Nationale, soit à 30 jours du début de la campagne de notation 2013, que les agents et leurs chefs de service n'aient aucune visibilité sur les objectifs et les enjeux de l'entretien professionnel tels que la DGFIP a décidé de l'instaurer.

Concernant les dossiers dont nous avons assuré la défense, la quasi-totalité des requêtes portait sur une revalorisation de la note chiffrée, cependant bon nombre d'agents ont souhaité également voir modifier leur tableau synoptique et leur appréciation générale.

Nous avons également eu à débattre de la situation des contrôleurs principaux, anciens Contrôleurs Principaux au 7<sup>ème</sup> échelon « basculés » dans le NES au 10<sup>ème</sup> échelon.

Ces derniers, après avoir bénéficié pendant des années de + 0,06 ne coûtant rien à l'administration, sont maintenant redevenus consommant et sont notés le plus souvent à 0,00.

Ces collègues gardent à juste titre une profonde amertume de cette façon de procéder de l'administration, et ont le sentiment qu'après avoir « pressé le citron » pendant bien longtemps, l'administration les a relégués au banc commun. Beaucoup d'entre eux, après avoir perdu de nombreuses années dans ce reclassement, ne pourront même pas accrocher l'échelon terminal avant leur départ à la retraite !

De la même manière, le changement de règle d'attribution du + 0,01 dans la filière GP a suscité de réelles incompréhensions.

#### **IMPORTANT :**

À la veille de la mise en place de l'entretien professionnel et du recours amiable hiérarchique (étape obligatoire avant tout recours devant la CAP Locale), **F.O.-DGFIP** vous invite à prendre contact avec tous ses militants locaux et nationaux afin de vous conseiller dans la rédaction de votre appréciation générale.

De même, si vous jugez que la réduction d'avancement qui peut vous être accordée dans le nouveau système, ne récompense pas suffisamment la qualité et la quantité du travail que vous avez fournies au cours de l'année, n'hésitez pas à solliciter vos militants Force Ouvrière.

Pour information, le capital mois en 2013 (gestion 2012) se répartira ainsi :

- 50 % des agents à - 1 mois
- 20 % des agents à - 2 mois

À titre tout à fait exceptionnel, certains agents se verront tout de même accorder 3 mois de réduction d'ancienneté.

Vos représentants **F.O.-DGFIP** du corps des contrôleurs ont une nouvelle fois rappelé dans cette dernière CAPN leur opposition à ce contingentement.

La période des vœux approche et notre Directeur Général ne manquera pas d'adresser un message dans lequel il félicitera les agents de la DGFIP pour leur attachement et leur engagement sans faille.

Ainsi, comme chaque année, le 1<sup>er</sup> janvier, vous pourrez lire sur Ulysse :

## « Sans ses agents, la DGFIP n'est rien »

Pour les élus **F.O.-DGFIP**, les mots doivent laisser la place au concret par une réelle reconnaissance des agents. Ainsi, alors qu'après plusieurs années sans revalorisation du traitement budgétaire et plusieurs milliers d'emplois supprimés, l'administration avait une opportunité pour donner un léger coup de pouce à la rémunération. Elle pouvait attribuer une bonification permettant réduire sensiblement la durée de passage dans l'échelon, mais il n'en a rien été.

À l'issue de cette CAP marathon, constatons que la DGFIP ne s'en est pas donnée les moyens. En appliquant au 01/01/2013 selon ses modalités, le nouveau décret N°2010-888 du 28 juillet 2010 sur l'entretien professionnel, elle s'interdira une fois de plus de le faire et ce sont encore les agents qui en subiront les conséquences...jusqu'à quand et jusqu'où ?

Pendant ce temps, le Directeur Général parcourt la France afin de, citons-le : « ... *venir à la rencontre des agents le plus souvent possible pour mieux vous connaître* »... Paroles apaisantes ou paroles inquiétantes ?

S'agit-il de mère-grand ou du grand méchant loup ? Parce que dans les faits, le Directeur Général aura à son actif 2023 emplois supprimés à la DGFIP en moins de 6 mois de présence.

Mieux vous connaître pour mieux vous faire disparaître?

Enfin, l'essentiel est apparemment que chacun d'entre ceux qui resteront, après cette nouvelle saignée dans les effectifs, puisse recevoir les vœux directoriaux sur sa station de travail.

À l'heure où de nombreuses directions sont en cessation de paiement, où le remboursement des frais de déplacement des agents ne sont plus payés, que les matériels ne sont pas remplacés et que les heures supplémentaires ne sont pas réglées, était-il opportun de lancer cette coûteuse opération de communication qui ne convaincra pas les personnels que tout sera pour le mieux en 2013 à la DGFIP ?

### Vos élus **F.O.-DGFIP** :

Titulaires : Sylvie SERRE – Philippe CANÉ – Jacques RÉGNIER

Suppléants : Philippe CINQ - Sébastien DESCHAMPS



## Déclaration liminaire

*Madame la Présidente*

*Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010 soit il y a plus de 2 ans les agents des Finances Publiques n'ont connu aucune augmentation du point d'indice et encore cette « largesse » correspondait à 0,25 % sur l'année. Pendant ce temps les prix continuaient de flamber alourdissant les charges des ménages même « fonctionnaires ».*

*Dans ce contexte, la notation et son corollaire le gain de mois à l'avancement, deviennent un enjeu primordial pour tous les agents qui n'ont pas d'autre moyen de limiter la baisse de leur pouvoir d'achat.*

*Les revendications de **F.O.-DGFIP** en matière de notation sont fortes, claires et précises.*

**F.O.-DGFIP** condamne fermement le système lié à l'évaluation des performances de l'agent au travers de la seule politique d'objectifs qui consacre arbitrairement le mérite individuel avec des conséquences sur les rémunérations.

Il est source d'individualisme et de compétition entre les agents, entre les services et engendre des inégalités dans le déroulement de carrière.

**F.O.-DGFIP** exige l'abrogation du décret du 29 avril 2002 (décret SAPIN) et du décret de 2010 instituant à terme la suppression de la note chiffrée et son remplacement par un entretien professionnel.

**F.O.-DGFIP** revendique un nouveau système de notation basé uniquement sur la valeur professionnelle de l'agent, avec le maintien d'une note chiffrée afin que chacun puisse se situer, mais sans contingentement.

**F.O.-DGFIP** se félicite de la mise en place de 2 véritables instances de recours pour tous, mais exprime ses plus vives inquiétudes quant à l'éventuelle instauration d'un recours hiérarchique.

À ce stade nous vous rappelons que nous sommes toujours en attente du relevé de décisions du dernier groupe de travail notation.

La volonté affichée de La DGFIP de supprimer la note chiffrée et de mettre en place l'entretien professionnel nous crée les plus vives inquiétudes.

Nous sommes le 8 novembre 2012. Dans 2 mois les agents seront soumis à un nouveau dispositif de notation qui n'a pas été discuté ni présenté aux Organisations Syndicales contrairement à ce que la Direction Générale s'était engagée à faire.

Note chiffrée, quota, contingentement, répartition des bonifications feront vraisemblablement partie du paquet cadeau notation présenté aux agents lors de la nouvelle année. Sauf que pour qu'un cadeau fasse plaisir à un membre de la famille mieux vaut prendre l'attache de l'ensemble du clan familial.

Pour **F.O.-DGFIP**, il est temps de reconnaître le mérite des agents concrètement et non verbalement. Nous comptons sur cette CAP pour rétablir des injustices.

Nous ne pouvons conclure sans dénoncer les changements incessants des dates qui nous obligent à adapter les contingences matérielles, professionnelles et personnelles avec plus ou moins de succès.

Nous souhaitons que les CAPN collent à la réalité du calendrier travaillé et négocié avec les OS. La volumétrie des réunions ne peut supporter ces improvisations.

Enfin notre délégation souhaite qu'il soit mis fin le plus rapidement possible à la méthode de travail actuelle et que nous avançons vers la dématérialisation sans remettre en cause les jours de consultations, comme l'administration s'y est engagée.

**BULLETIN  
D'ADHESION**



NOM : ..... PRÉNOM : .....

N° DGI ou N° AGORA : ..... ADRESSE MÈL : .....

GRADE : ..... QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : ..... %

AFFECTATION : .....  
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à ..... le .....  
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

